

Tarification des Infrastructures de Recharges des Véhicule Electriques du SDE54

délibération du comité SDE54 en date du 28/06/2023

TARIFS TTC supportés par l'utilisateur

(hors coût supplémentaire éventuel d'autres opérateurs)

Usagers Abonnés ELECTROMAPS

Facturation au kWh pour les bornes équipées d'un compteur certifié « MID »:

- Points de charges jusqu'à 25kW AC : 0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 4h de session.
- Points de charges jusqu'à 25kW DC : 0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 2h de session.
- Points de charges entre 26kW et 200kW DC : 0,50€ / kWh + 0,20€ /min au-delà de 1h de session.

Les décomptes sont réalisés à la minute et au dixième de kWh.

Les abonnés titulaires de la carte du groupement 54 Electromaps, ne paient pas les €/min de dépassement de session la nuit entre 20h et 8h.

Facturation horaire, en cas d'impossibilité de facturation au kWh :

- Points de charges jusqu'à 25kW AC : 5€ / h + 0,07€ /min au-delà de 4h de session.
- Points de charges jusqu'à 25kW DC: 5€ /30 min + 0,07€ /min au-delà de 2h de session.
- Points de charges entre 26kW et 200kW DC: 10€ / 30 min + 0,20€ /min au-delà de 1h de session.